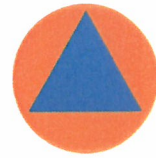




## RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENTRAIDE



En cette période de confinement, nous tenons à vous féliciter de votre vigilance face à la prévention incendie. N'oubliez pas, de maintenir vos **avertisseurs de fumée** en bonne état de fonctionnement, assurez-vous qu'il ait moins de 10 ans et limité au maximum les risques d'incendie.

Si toutefois, vous faites des **rénovations** assurez-vous que la poussière ne parvienne pas à votre avertisseur de fumée, celui-ci pourrait se déclencher et faire déplacer les pompiers inutilement.

Aussi, la période estivale approche, assurez-vous que **votre BBQ** soit à 1 mètre de votre résidence et que votre appareil ne produise aucune fuite de propane. Si vous voulez vous en assurer faites un test simple avec de l'eau savonneuse sur les raccords et la tuyauterie. Pour terminer, si vous faites un feu à l'extérieur, il doit être fait dans un foyer conforme à la réglementation, dans le cas contraire, prévoyez faire votre demande de permis de brûlage à votre municipalité.

Merci de votre collaboration.



François Arel directeur, ssi incentraide  
*François Bergeron, tpi*